



EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

RAPPORT DE LA

TRINITÉ-ET-TOBAGO

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par la Trinité-et-Tobago est reproduite ci-après.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur la Trinité-et-Tobago.

Table des matières

1 INTRODUCTION	3
2 ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE.....	3
2.1 Croissance économique, chômage et inflation	3
2.2 Résultats budgétaires.....	4
2.3 Balance des paiements.....	5
2.4 Perspectives économiques	6
3 CADRE INSTITUTIONNEL	6
3.1 Ministère du commerce et de l'industrie.....	6
3.2 Autres organisations et intervenants de premier plan.....	7
4 POLITIQUE ET STRATÉGIE COMMERCIALES	7
5 ACCORDS COMMERCIAUX.....	7
5.1 Marché et économie uniques de la CARICOM (CSME)	8
5.2 Accords commerciaux bilatéraux de la CARICOM	8
6 ACCORD COMMERCIAL PRÉFÉRENTIEL	8
6.1 Accord de partenariat économique UE-CARIFORUM.....	8
6.2 CARIBCAN	8
6.3 Initiative concernant le Bassin des Caraïbes (IBC)	9
7 ACCORDS BILATÉRAUX DE LA TRINITÉ-ET-TOBAGO.....	9
7.1 Accord commercial de portée partielle entre la Trinité-et-Tobago et le Panama	9
7.2 Accord commercial de portée partielle entre la Trinité-et-Tobago et le Guatemala	9
7.3 Accord commercial de portée partielle entre la Trinité-et-Tobago et El Salvador	9
8 CADRE MULTILATÉRAL	10
8.1 L'Organisation mondiale du commerce (OMC)	10
8.2 Aide pour le commerce.....	10
8.3 Stratégie nationale en matière de commerce électronique	10
8.4 L'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges.....	10
9 RÉFORMES COMMERCIALES.....	11
10 DIVERSIFICATION	12
10.1 Secteur manufacturier.....	12
10.1.1 Politique nationale en matière de qualité.....	12
10.1.2 Nouveaux espaces économiques	12
10.2 Secteur maritime.....	12
10.3 Secteur nautique	13
10.4 Industries créatives	13
10.5 Agriculture.....	13
10.6 Tourisme	13
10.7 Services	13
11 INVESTISSEMENT.....	14
12 CONCLUSION	14

1 INTRODUCTION

1.1. Durant la période considérée (2012-2018), la Trinité-et-Tobago a été dirigée par deux administrations différentes; par conséquent, deux (2) approches stratégiques différentes ont façonné et influencé les politiques et les activités macroéconomiques du pays. La divergence des approches adoptées s'inscrit dans le Cadre de politique à moyen terme 2011-2014 (MTPF) élaboré par le gouvernement du Partenariat du peuple (PP) en 2011 et la Stratégie nationale de développement 2016-2030 (NDS) (ci-après appelée Vision 2030) élaborée en 2016 par le Mouvement national du peuple (MNP) qui est le gouvernement actuellement en place.

1.2. Dans le MTPF, il a été reconnu que des réformes supplémentaires étaient nécessaires pour modérer une économie plus productive, plus compétitive, plus diversifiée et davantage fondée sur l'innovation, qui contribuerait à atteindre l'objectif de la "*Prospérité pour tous*". Le MTPF a identifié sept (7) axes de développement interconnectés sur lesquels s'appuyer pour mener à bien la transformation économique et sociale voulue du pays. Le rôle essentiel du commerce international dans la prospérité durable du pays a été pleinement inscrit dans le MTPF.

1.3. La Vision 2030 a été conçue en 2016 pour servir de feuille de route stratégique et permettre à la Trinité-et-Tobago d'obtenir le statut de pays développé d'ici à 2030. Elle tient compte de tous les engagements régionaux et internationaux pertinents, y compris ceux contractés dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et des Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU, et elle comprend cinq (5) axes fondamentaux. Le thème directeur de l'environnement commercial est le **Thème IV**: *Créer des entreprises compétitives sur le plan mondial*.

2 ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE

2.1 Croissance économique, chômage et inflation

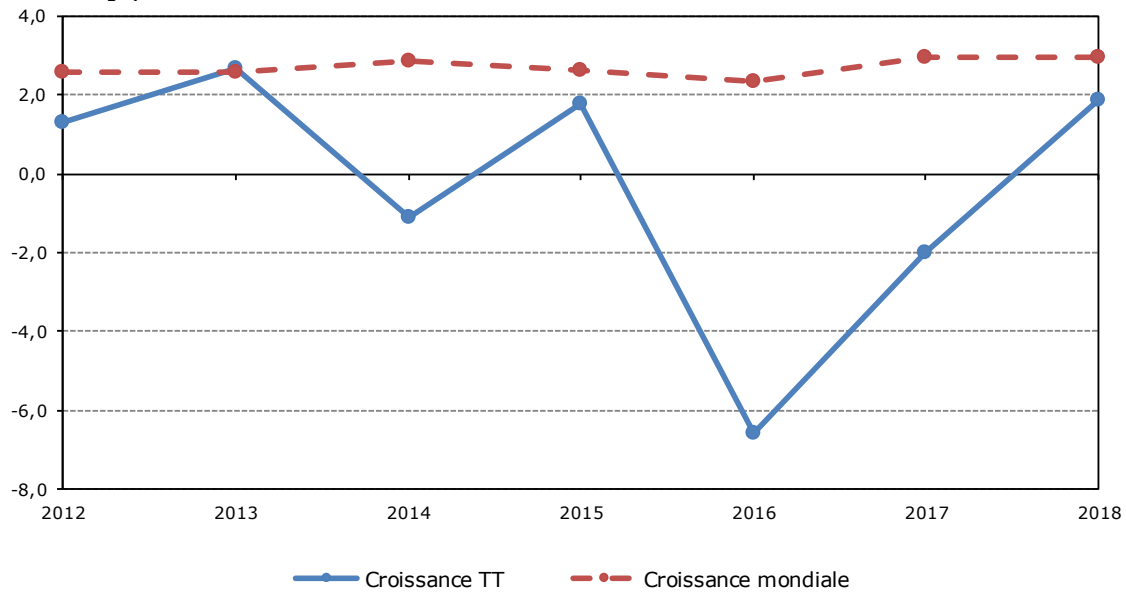
2.1. Durant la période considérée (2012-2018), le taux de croissance économique a fluctué à l'intérieur d'une fourchette de -6,5% à 2,0%. En 2012, il était de 1,3%, et il a ensuite légèrement augmenté à 2,7% en 2013. Cependant, en 2014, le taux a chuté à -1%, pour ensuite augmenter à 1,8% en 2015. En 2016, le taux de croissance a fortement chuté pour s'établir à -6,5%, ce qui représente le taux le plus bas enregistré pendant la période considérée, puis il s'est nettement redressé au cours des deux (2) années suivantes avec des taux de -1,9% en 2017 et de 1,9% en 2018. L'activité économique du pays a connu une reprise bien accueillie en 2018, car l'économie s'est engagée sur une nouvelle voie de croissance à la suite d'une amélioration des prix du pétrole brut et du gaz naturel qui a coïncidé avec une augmentation de la production de gaz naturel. D'après les prévisions du Fonds monétaire international (FMI), la croissance économique de la Trinité-et-Tobago s'établira en moyenne à 1,5% au cours des cinq (5) prochaines années (2019-2023).

2.2. Au cours de la période considérée (2012-2018), le taux d'inflation a enregistré une tendance à la baisse, ce qui a eu des répercussions positives sur l'économie et le pouvoir d'achat des consommateurs. Après être monté à 9,2% en 2012, le taux d'inflation a brutalement chuté à 5,1% en 2013, puis il est légèrement remonté à 5,8% en 2014. Au cours de la période 2015-2018, le taux d'inflation a progressivement diminué, de 4,7% en 2015 à 1% en 2018. L'année 2018 a affiché le taux d'inflation le plus bas jamais enregistré pendant la période considérée. L'un des principaux facteurs ayant contribué à réduire les pressions inflationnistes a été le ralentissement de l'inflation des prix des produits alimentaires tout au long de la période qui a permis de baisser les coûts de la production et d'augmenter la production locale.

2.3. Durant la période considérée (2012-2018), le taux de chômage est resté dans une fourchette modérée de 3% à 5%. En 2012, le taux de chômage a atteint 4,9%, puis il a baissé au cours des deux (2) années suivantes pour s'établir à 3,7% en 2013 et à 3,3% en 2014. En 2015, 2016 et 2017, le taux de chômage a légèrement augmenté pour se situer, respectivement, à 3,4%, 4% et 4,8%.

Figure 1: Croissance économique

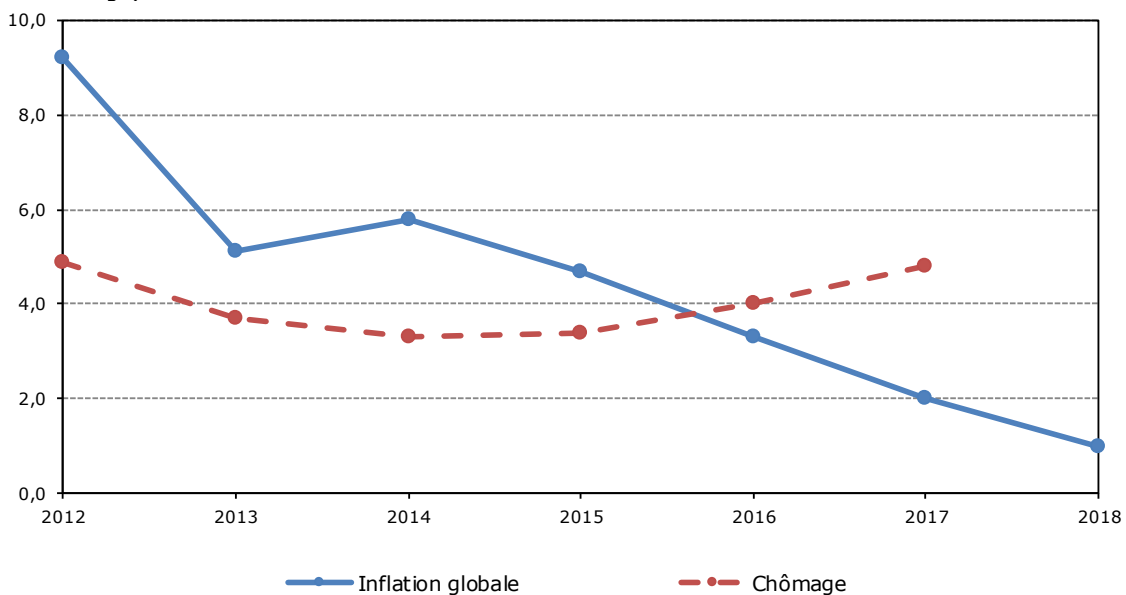
(Pourcentage)



Source: Croissance TT: Ministère des finances, Examen de l'économie, 2018, 2017 et CBTT. Croissance mondiale: Perspectives de l'économie mondiale, ONU, 2018.

Figure 2: Inflation et chômage

(Pourcentage)



Source: Banque centrale de la Trinité-et-Tobago; Bureau central de la statistique; et Examen de l'économie, 2018.

2.2 Résultats budgétaires

2.4. Au cours de la période considérée (2012-2018), la forte chute des prix des produits de base et les fluctuations qui ont suivi, la baisse de la production d'énergie et les lacunes en matière de respect des obligations fiscales et d'administration ont conduit à une baisse des recettes publiques ce qui a entraîné des déséquilibres budgétaires. Afin de corriger ces déséquilibres, le gouvernement a entrepris avec succès de mettre en place des mesures d'assainissement des finances publiques en réduisant les dépenses et en augmentant les recettes. Les mesures, fiscales ou autres, mises en œuvre comprenaient la baisse de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 15% à 12,5%, une réduction

optimale des transferts et des subventions, l'amélioration du recouvrement des recettes publiques et des réformes fiscales, l'augmentation de la production d'énergie ainsi que le développement des activités de prospection et l'expansion des sources de revenus générés par les secteurs autres que celui de l'énergie dans le cadre de projets de diversification. Au cours de la période considérée, les dépenses publiques ont varié entre 7,2 milliards d'USD et 9,2 milliards d'USD environ. En 2012, elles se sont établies à 7,8 milliards d'USD, mais elles ont ensuite augmenté en 2013 et en 2014 pour s'élever, respectivement, à 8,7 milliards d'USD et à 9,2 milliards d'USD. Cependant, les dépenses n'ont cessé de diminuer au cours des quatre (4) années suivantes et se sont établies successivement à 8,8 milliards d'USD en 2015, à 7,7 milliards d'USD en 2016, 7,3 milliards d'USD en 2017 et 7,2 milliards d'USD en 2018.

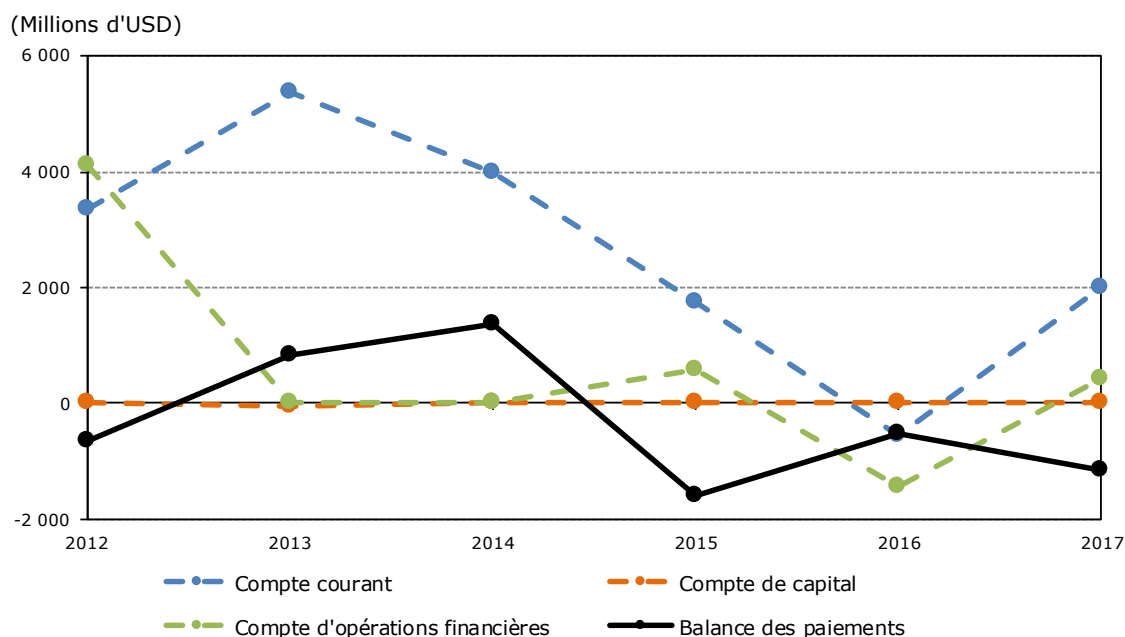
2.5. Au cours de la période considérée (2012-2018), les recettes publiques ont varié entre 5,3 milliards d'USD et 8,6 milliards d'USD. Les recettes publiques se sont élevées à 7,3 milliards d'USD en 2012, puis elles ont augmenté au cours des deux (2) années suivantes pour s'établir à 7,7 milliards d'USD en 2013 et à 8,6 milliards d'USD en 2014. Cependant, au cours des trois (3) années suivantes, les recettes publiques ont enregistré une baisse importante – de 8,4 milliards d'USD en 2015 à 5,3 milliards d'USD en 2017. Les recettes de 2016 se sont élevées à 6,6 milliards d'USD. L'année 2018 a connu une certaine reprise et les recettes publiques sont légèrement remontées, pour s'établir à 6,3 milliards d'USD. Cette reprise des recettes publiques est attribuable à l'augmentation du prix du pétrole et à une montée en flèche de la production de gaz naturel.

2.6. Le déséquilibre budgétaire du pays a fluctué tout au long de la période considérée (2012-2018), tandis que le déficit global a été maintenu. Des déficits budgétaires ont été enregistrés tous les ans, avec un déficit de 0,5 milliard d'USD en 2012 qui a progressé pour atteindre 0,9 milliard d'USD en 2013. Le déficit est ensuite tombé à 0,6 milliard d'USD en 2014 et à 0,4 milliard d'USD en 2015. Cependant, le déficit a ensuite grimpé à 1,1 milliard d'USD en 2016 et à 1,9 milliard d'USD en 2017. En 2018, le déficit budgétaire est de nouveau descendu à 0,9 milliard d'USD.

2.3 Balance des paiements

2.7. Les importations se sont élevées à environ 11 milliards d'USD en 2012 et elles ont augmenté à 12 milliards d'USD en 2013. Elles ont ensuite diminué au cours des quatre (4) années suivantes et se sont établies, respectivement, à 10,6 milliards d'USD en 2014, 8,7 milliards d'USD en 2015, 7,9 milliards d'USD en 2016 et 6,9 milliards d'USD en 2017.

Figure 3: Balance des paiements



Source: Examen de l'économie, 2018.

2.8. Les exportations se sont élevées à environ 12,2 milliards d'USD en 2012 et ont augmenté à 17,7 milliards d'USD en 2013. Au cours des trois (3) années suivantes, les exportations sont tombées à 13,7 milliards d'USD en 2014, 10,1 milliards d'USD en 2015 et à 7,5 milliards d'USD en 2016. En 2017, elles sont remontées à 9,1 milliards d'USD en raison d'une augmentation de la production de gaz naturel provenant de la mise en service de la plate-forme Juniper de la British Petroleum (BP).

2.9. En 2012, l'excédent commercial visible se situait à environ 1,2 milliard d'USD et il est monté à 5,7 milliards d'USD en 2013. Il a ensuite diminué au cours des trois (3) années suivantes pour s'établir à 3,3 milliards d'USD en 2014 et à 1,5 milliard d'USD en 2015, avant d'accuser un déficit d'environ 0,4 milliard d'USD en 2016. La balance commerciale s'est rééquilibrée en 2017 et a enregistré un excédent de 2,2 milliards d'USD. La plate-forme Angelin de BP commençant à produire en 2019, les résultats commerciaux devraient continuer de progresser.

2.10. Les réserves officielles brutes se sont élevées à 9,4 milliards d'USD en 2012 soit l'équivalent de 10,6 mois de couverture des importations. En septembre 2018, les réserves officielles brutes se sont chiffrées à 7,53 milliards d'USD soit l'équivalent de 8,1 mois de couverture des importations, ce qui est bien au-dessus des normes internationales. Le Fonds d'héritage et de stabilisation (HSF) est passé de 4,5 milliards d'USD en août 2012 à 6 milliards d'USD en septembre 2018. Au cours de la période considérée (2012-2018), deux (2) retraits ont été effectués sur le HSF, l'un de 0,38 milliard d'USD en 2016 et l'autre de 0,25 milliard d'USD en 2017.

2.4 Perspectives économiques

2.11. Il conviendrait de placer les perspectives économiques de la Trinité-et-Tobago dans le contexte de la conjoncture internationale et, en particulier, de la fluctuation des prix du pétrole brut et du gaz naturel. Au cours de la période considérée, le prix du pétrole brut a varié de 94,08 USD en moyenne par baril en 2012 à 65,06 USD en moyenne par baril en 2018. Actuellement (février 2019), le prix du baril établi sur la base du West Texas Intermediate se situe en dessous de 56,00 USD.

2.12. Malgré ce choc exogène, les perspectives économiques de la Trinité-et-Tobago restent favorables, comme en témoigne la poussée de croissance économique en 2018 qui est estimée à 1,9%. C'est une tendance qui devrait se poursuivre en raison des projets d'expansion actuellement mis en œuvre dans le secteur de l'énergie et les autres secteurs, notamment le secteur des transports et les secteurs maritime, manufacturier, agricole et agroalimentaire. D'après les prévisions du FMI, la croissance économique de la Trinité-et-Tobago se situera en moyenne à 1,6% au cours des cinq (5) prochaines années (2019-2023), le déficit budgétaire retombant à moyen terme à 4% du PIB en moyenne, parallèlement à l'augmentation des recettes tirées de l'énergie, au rétablissement des recettes issues des secteurs autres que celui de l'énergie et aux améliorations engagées pour améliorer les transferts et les subventions.

3 CADRE INSTITUTIONNEL

3.1 Ministère du commerce et de l'industrie

3.1. Le Ministère du commerce et de l'industrie (MTI) a comme attribution principale d'établir la politique commerciale ainsi que de négocier et de mettre en œuvre les accords commerciaux. Toutefois, il n'exécute pas ces tâches de manière isolée, mais avec la participation active d'autres intervenants, organisations et organismes chargés de l'élaboration des politiques publiques. Cette structure institutionnelle permet la participation de divers éléments de la société civile dans la formulation de la politique ainsi que dans les négociations relatives à des accords commerciaux. Le travail à cet égard relève concrètement du Comité de coordination technique (TCC), nommé par le Cabinet, dirigé par des ministres et appuyé par des sous-comités spécialisés dans l'agriculture, l'accès aux marchés, les services, l'investissement, ainsi que les questions juridiques et les questions relatives au commerce. Ces sous-comités conseillent le TCC dans leurs domaines de spécialisation. En outre, le Ministère du commerce et de l'industrie reçoit des conseils prodigués dans le cadre d'un dialogue plus large tenu lors des réunions mensuelles organisées par le Comité consultatif permanent du commerce et des questions connexes, dirigé par le secteur privé. Les membres composant ce comité représentent des entités du secteur privé, d'autres domaines importants de la société civile et le Ministère du commerce et de l'industrie. Le représentant du Ministère fournit des conseils sur

les questions liées au commerce et recueil de informations auprès du secteur privé sur les grands enjeux qui nécessitent une intervention au niveau ministériel.

3.2 Autres organisations et intervenants de premier plan

3.2. De plus, de nombreux organisations stratégiques et organismes d'État ont été créés au fil du temps pour faciliter et promouvoir le commerce, l'activité économique et l'investissement dans le pays. Ces organisations comprennent l'Organisation de facilitation des exportations de la Trinité-et-Tobago – exportTT, l'Agence nationale de promotion des investissements de la Trinité-et-Tobago – invesTT, l'Evolving Technologies and Enterprise Development Company Limited – eTeck, la Trinidad and Tobago Creative Industries Company – creativeTT et la Coalition des industries de services (TTCSI). Ces organisations ont été créées sous la direction du Ministère du commerce et de l'industrie en vue de mieux coordonner la croissance et le développement de l'activité économique, du commerce et de l'investissement dans le pays.

4 POLITIQUE ET STRATÉGIE COMMERCIALES

4.1. Durant la période à l'examen (2012-2018), le gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago (GORTT) a élaboré une politique et une stratégie commerciales pour la période allant de 2013 à 2017. L'objectif général de cette politique et de cette stratégie commerciales était de s'assurer que les avantages du commerce international contribuent au développement socioéconomique de la Trinité-et-Tobago, grâce à l'expansion et à la diversification de la production, aux exportations (de marchandises et de services) et aux marchés.

4.2. Les objectifs de la politique et de la stratégie commerciales étaient les suivants:

- élargir l'accès aux marchés pour les marchandises et les services de la Trinité-et-Tobago, à l'échelle tant régionale qu'internationale;
- protéger les branches de production sensibles;
- augmenter les capacités d'exportation et la compétitivité des marchandises et des services à valeur ajoutée, dans le secteur de l'énergie et les autres secteurs;
- promouvoir un environnement favorable aux entreprises et au commerce;
- consolider le cadre institutionnel pour le commerce;
- mobiliser des ressources destinées à financer les besoins des secteurs commerciaux et liés au commerce;
- renforcer l'intégration et la coopération régionales et panaméricaines afin d'obtenir un meilleur effet de levier vis-à-vis de la communauté internationale; et
- incorporer la politique commerciale dans le contexte plus large de la politique macroéconomique et de la politique de développement.

4.3. Depuis l'expiration de la politique instaurée pour 2013-2017, le GORTT, en collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), a commencé à élaborer une nouvelle "politique et stratégie commerciales" pour la Trinité-et-Tobago pour la période 2019-2023. Cette politique a pour principal objet d'accroître les exportations de produits non énergétiques du pays. La nouvelle "politique et stratégie commerciales 2019-2023" définit les politiques gouvernementales liées au commerce visant à accroître et à diversifier les exportations (en particulier dans les secteurs autres que celui de l'énergie) et à augmenter les recettes en devises du pays. La nouvelle politique aura pour but de transformer les exportations de la Trinité-et-Tobago pour faire en sorte que le pays produise des marchandises et des services d'une valeur de plus en plus élevée.

5 ACCORDS COMMERCIAUX

5.1. Le gouvernement de la Trinité-et-Tobago continue de reconnaître l'importance qu'il y a à améliorer et renforcer ses relations avec ses partenaires commerciaux régionaux et internationaux en consolidant les liens grâce à plusieurs accords commerciaux. La conclusion de ces accords s'est faite en coordination avec d'autres membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et du CARIFORUM (pays de la CARICOM et République dominicaine).

5.1 Marché et économie uniques de la CARICOM (CSME)

5.2. Le CSME (Marché et économie uniques de la CARICOM) est devenu opérationnel en janvier 2006. En sa qualité de membre de la Communauté des Caraïbes, la Trinité-et-Tobago est attachée à la réalisation du CSME. De 2012 à aujourd'hui, le CSME a progressé de plusieurs façons au niveau de la CARICOM. Des progrès ont notamment été réalisés en ce qui concerne la libre circulation des marchandises, des services, des compétences, ainsi que des capitaux, et l'établissement d'entreprises transfrontières.

5.3. Par ailleurs, divers progrès ont été accomplis à l'échelle nationale et régionale pendant la période considérée, dont les suivants:

- i. tous les États membres ont adopté la loi type régionale – la "Loi sur la Communauté des Caraïbes" qui rend le Traité révisé de Chaguaramas exécutoire dans chacun des États membres;
- ii. la convention de double imposition a été intégrée dans les législations nationales des États membres;
- iii. les États membres ont reconnu la compétence de première instance de la Cour de justice des Caraïbes dans la législation nationale; et
- iv. le Certificat de qualification professionnelle des Caraïbes (CVQ) peut maintenant être délivré par la Barbade, la Grenade, le Guyana, la Jamaïque, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie ainsi que la Trinité-et-Tobago.

5.2 Accords commerciaux bilatéraux de la CARICOM

5.4. En sa qualité de membre de la CARICOM, la Trinité-et-Tobago a pour l'heure conclu des accords bilatéraux avec le Venezuela, la Colombie, la République dominicaine, Cuba et le Costa Rica. Les marchés de l'Amérique latine constituent un point névralgique compte tenu de leur proximité géographique, de leur population, de leur configuration géographique, du pouvoir d'achat et des possibilités d'investissement qu'ils offrent.

5.5. S'agissant de l'Accord commercial CARICOM-Cuba, un deuxième protocole a été annexé à l'Accord commercial existant entre la CARICOM et Cuba le 10 novembre 2017. Ce nouvel accord vise à élargir l'accès préférentiel aux marchés. Plus précisément, Cuba a accordé l'accès en franchise de droits à une liste additionnelle d'environ 326 produits exportés par les pays de la CARICOM. Ces produits incluent la viande, le poisson, les produits laitiers, les fruits et légumes, la bière, le rhum, le ciment, les savons, les vêtements et les accessoires vestimentaires. De son côté, la CARICOM offre une franchise de droits à Cuba pour le poisson; les produits pharmaceutiques; les engrais; les ouvrages en fonte, fer ou acier; ainsi que les machines, appareils et matériels électriques et leurs parties.

6 ACCORD COMMERCIAL PRÉFÉRENTIEL

6.1 Accord de partenariat économique UE-CARIFORUM

6.1. Signé en 2008, l'Accord de partenariat économique UE-CARIFORUM est actuellement appliqué à titre provisoire. La Loi n°9 de 2013 sur l'Accord de partenariat économique Union européenne-CARIFORUM a été approuvée le 17 juillet 2013.

6.2 CARIBCAN

6.2. La Trinité-et-Tobago est toujours bénéficiaire de l'Accord commercial Caraïbes-Canada (CARIBCAN) qui offre un accès en franchise de droits non réciproque au marché canadien pour tous les produits provenant des pays de la CARICOM qui participent au programme, à l'exclusion des textiles et des vêtements, des chaussures, des vêtements en cuir, des bagages et des sacs à main, et des lubrifiants. Un nouvel accord entre les États membres de la CARICOM et le Canada ne s'est pas matérialisé après sept (7) séries de négociations et le processus a officiellement été suspendu par le Canada le 4 mai 2015.

6.3. Toutefois, en juillet 2015, à la demande du Canada, le Conseil général de l'OMC a reconduit la dérogation à l'obligation de traitement NPF (de la nation la plus favorisée) dans le cadre du CARIBCAN, en vertu de laquelle un accès préférentiel est accordé aux exportations provenant des États membres de la CARICOM admises au Canada jusqu'en décembre 2023.

6.3 Initiative concernant le Bassin des Caraïbes (IBC)

6.4. L'Initiative concernant le Bassin des Caraïbes (IBC) a été mise en place en 1983 au titre de la Loi relative au redressement économique du Bassin des Caraïbes (CBERA) qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1984. Ce programme a été renforcé en 2000 en vertu de la Loi des États-Unis sur le partenariat commercial avec le Bassin des Caraïbes (CBTPA) qui est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2000. La CBTPA, qui a permis d'accroître les avantages offerts par la CBERA, doit arriver à expiration le 30 septembre 2020.

7 ACCORDS BILATÉRAUX DE LA TRINITÉ-ET-TOBAGO

7.1. La Trinité-et-Tobago a négocié et conclu plusieurs accords commerciaux de portée partielle (ACPP) avec des pays d'Amérique latine, à savoir le Panama, le Guatemala et El Salvador. Ces accords témoignent de la volonté du gouvernement d'étendre sa présence économique en Amérique latine. Le Chili est un autre pays avec lequel la Trinité-et-Tobago souhaiterait conclure un ACPP. Ayant repris le dialogue en 2017 en vue d'examiner un accord commercial de portée partielle, les deux pays se sont échangé une première liste de produits présentant de l'intérêt en 2018.

7.1 Accord commercial de portée partielle entre la Trinité-et-Tobago et le Panama

7.2. La Trinité-et-Tobago et le Panama ont conclu un accord commercial de portée partielle (ACPP) le 3 octobre 2013. La législation donnant effet à l'Accord a été approuvée par le Parlement; elle a ensuite été avalisée le 1^{er} avril 2015 par le Président par le biais de la Loi n° 5 de 2015 et elle est entrée en vigueur le 5 juillet 2016. Une commission administrative conjointe a été établie depuis son entrée en vigueur, afin de faciliter la mise en œuvre de l'ACPP. Elle se réunira en 2019 pour discuter de la mise en œuvre de l'Accord.

7.2 Accord commercial de portée partielle entre la Trinité-et-Tobago et le Guatemala

7.3. La Trinité-et-Tobago et le Guatemala ont négocié un accord commercial de portée partielle le 6 février 2015. Cet accord vise à renforcer les relations économiques entre les deux pays par l'expansion du commerce des marchandises et des services. Aux termes de l'accord, les fabricants trinidiens bénéficient de taux préférentiels sur cent quarante-six (146) produits. L'Accord a pour but de permettre à tous les exportateurs trinidiens de vendre en franchise de droits à un marché d'environ 15,4 millions de personnes des produits tels que des produits agroalimentaires, du curry, du chocolat, des confitures et des gelées à base de goyaves, du beurre de cacahouètes, des liquides hydrauliques, des papiers des types utilisés pour papiers de toilette ou pour serviettes à démaquiller, des briques de construction, des tuiles et des portes en aluminium. Il a ensuite été envisagé d'inclure certains produits agricoles et des discussions sont en cours entre les deux gouvernements.

7.3 Accord commercial de portée partielle entre la Trinité-et-Tobago et El Salvador

7.4. El Salvador et la Trinité-et-Tobago ont engagé des négociations en vue d'un accord commercial de portée partielle en 2014. Cet accord renforcera les liens en matière de commerce et de coopération entre les deux pays. Il devrait également permettre d'accroître le commerce qui est actuellement de l'ordre de 60 millions d'USD par année avec des échanges de produits présentant un intérêt mutuel comme des boîtes métalliques, des produits en matière plastique, des cosmétiques, des produits pharmaceutiques, des meubles, du thon et des emballages en cuir pour ce qui est d'El Salvador; et des huiles et des lubrifiants, du gaz naturel, des allumettes, des condiments et des épices, entre autres, du côté de la Trinité-et-Tobago. Le gouvernement en est toujours au stade de la négociation.

8 CADRE MULTILATÉRAL

8.1 L'Organisation mondiale du commerce (OMC)

8.1. La Trinité-et-Tobago reste fermement attachée à un système commercial multilatéral fondé sur des règles, juste et équitable, et appuyant les efforts de développement des Membres, et qu'elle considère comme étant le fondement de ses relations avec ses partenaires commerciaux. En tant que petite économie vulnérable (PEV) faisant face à des contraintes de capacités du côté de l'offre, la Trinité-et-Tobago reconnaît l'importance du commerce en tant qu'outil de développement et elle conçoit donc le système commercial multilatéral comme un moyen de réduire ses vulnérabilités.

8.2. La Trinité-et-Tobago est résolument favorable au processus de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement, reconnaissant que son aboutissement aura des répercussions positives pour tous les Membres. Toutefois, elle préconise une approche pragmatique comprenant un programme de travail qui prenne dûment acte des questions spécifiques en rapport avec les PEV.

8.3. La Trinité-et-Tobago continue de présenter des notifications, conformément aux prescriptions des Accords de l'OMC, y compris dans les domaines des obstacles techniques au commerce, des mesures sanitaires et phytosanitaires, des licences d'importation, de l'agriculture, des subventions et des mesures compensatoires, des mesures antidumping et des entreprises commerciales d'État.

8.2 Aide pour le commerce

8.4. La Stratégie nationale d'Aide pour le commerce de la Trinité-et-Tobago a été approuvée en 2016, parallèlement à la mise en place d'un comité de suivi national de l'Aide pour le commerce. Cette stratégie aidera les donateurs, les investisseurs et les partenaires de développement internationaux à prendre des décisions quant à la meilleure façon d'utiliser leurs ressources pour aider la Trinité-et-Tobago à développer davantage ses capacités en matière de commerce international. Par exemple, la Stratégie a articulé les besoins financiers des programmes et des projets liés au commerce autour de trois (3) axes, à savoir:

- a. la diversification des exportations;
- b. la compétitivité; et
- c. la facilitation des échanges.

8.5. Un projet intitulé Développement d'une politique nationale en matière de qualité pour la Trinité-et-Tobago a été achevé et approuvé par le gouvernement dans le cadre de la Stratégie d'Aide pour le commerce. Certains des projets pour lesquels un financement est envisagé concernent le secteur des services, et les industries créatives en particulier.

8.3 Stratégie nationale en matière de commerce électronique

8.6. En 2017, le gouvernement a élaboré une stratégie nationale en matière de commerce électronique en vue d'inciter les entreprises à se servir davantage du commerce électronique pour augmenter les exportations de la Trinité-et-Tobago. Le rôle du gouvernement est de s'assurer que les entreprises et les consommateurs disposent des outils et des ressources nécessaires pour retirer des avantages concrets du commerce électronique, et de mettre en place des cadres juridique et réglementaire afin de renforcer la confiance des entreprises et des consommateurs dans l'instauration d'une plus grande économie numérique. Le principal objectif de cette stratégie est de faciliter et de promouvoir le commerce électronique au sein des entreprises locales qui desservent les marchés de consommation nationaux et internationaux. On espère que ces initiatives encourageront les entreprises, surtout les MPME, à faire du commerce en ligne, ce qui augmentera les exportations, en particulier dans les secteurs autres que celui de l'énergie.

8.4 L'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges

8.7. La Trinité-et-Tobago a ratifié l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE) en 2015. Le but ultime de cet accord est de réduire les coûts et les retards associés aux procédures permettant

d'effectuer des échanges commerciaux selon les principes du libre-échange et de contribuer à la croissance économique alimentée par l'expansion du commerce. Durant la période considérée, la Trinité-et-Tobago a présenté à l'OMC sa notification concernant les engagements de la catégorie A, conformément aux obligations énoncées dans l'AFE.

8.8. Un comité national de la facilitation des échanges composé de représentants des secteurs public et privé a été créé le 23 mars 2016 sous l'égide du Ministère du commerce et de l'industrie. Le Comité est chargé de la mise en œuvre de l'AFE de l'OMC à l'échelle nationale. Depuis 2016, il a pris un ensemble de mesures nécessaires à la coordination et à la mise en œuvre de plusieurs dispositions de l'AFE. Ces mesures incluent l'élaboration d'une feuille de route et d'un plan de mise en œuvre de la facilitation des échanges, ainsi que la présentation au Secrétariat de la CARICOM des besoins prioritaires de la Trinité-et-Tobago en matière de formation dans le cadre de la Stratégie régionale de la CARICOM pour la mise en œuvre de l'AFE de l'OMC.

8.9. Par ailleurs, la Trinité-et-Tobago prend également part aux travaux du Comité régional de la facilitation des échanges de la CARICOM qui a été créé en vue de faciliter la coordination et la mise en œuvre régionales de l'AFE au sein de la CARICOM, et de promouvoir la cohérence entre les priorités nationales et régionales en matière de facilitation des échanges.

9 RÉFORMES COMMERCIALES

9.1. L'amélioration du climat des affaires et de l'investissement à l'échelle nationale constitue l'un des principaux objectifs du gouvernement. En plus d'être chargé de la mise en œuvre de certaines réformes commerciales, le Ministère du commerce et de l'industrie a également pour mandat de surveiller l'exécution des réformes et d'en faire rapport auprès de plusieurs autres ministères et organismes gouvernementaux ayant une influence sur l'ensemble des activités commerciales et des investissements. Ces réformes sont articulées autour de trois (3) grands axes:

- a) **L'amélioration de la facilité de faire des affaires** – en juin 2013, un comité interministériel, présidé par le Ministre du commerce et de l'industrie a été formé et chargé de mettre en œuvre un programme de réformes draconien en vue d'améliorer le classement de la Trinité-et-Tobago selon l'indice de facilité de faire des affaires de la Banque mondiale. Afin d'encourager la collaboration et l'adhésion de tous les intervenants concernés, un plan de mise en œuvre des mesures visant à améliorer la facilité de faire des affaires à la Trinité-et-Tobago a été approuvé par le Cabinet en avril 2017.
- b) **La mise en œuvre d'un nouveau cadre d'autorisation et de facilitation des investissements dans les secteurs autres que celui de l'énergie** – en avril 2017, le Cabinet a décidé d'instaurer ce cadre afin de réduire les formalités et les lourdeurs administratives auxquelles sont soumis les investisseurs actuels et potentiels. Le Comité interministériel, désigné par le Cabinet et présidé par le Ministre du commerce et de l'industrie, constitue l'une des principales composantes du cadre. Ce comité a été créé en vue de raccourcir les délais d'autorisation et de facilitation des investissements dans les secteurs autres que celui de l'énergie.
- c) **Le renforcement du guichet unique électronique destiné à faciliter les échanges et les affaires (TTBizLink)** – en janvier 2016, le Cabinet a approuvé un prêt de 25 millions d'USD de la part de la Banque interaméricaine de développement en vue de financer le renforcement du guichet unique électronique destiné à faciliter les échanges et les affaires. Les principaux projets entrepris dans le cadre de ce programme sont:
 - i. Un réexamen du cadre législatif et institutionnel régissant le commerce et l'activité commerciale
Ce projet consiste à examiner et à mettre à jour le cadre législatif et institutionnel régissant le commerce et l'activité commerciale à la Trinité-et-Tobago, et à formuler des recommandations appropriées pour l'améliorer conformément aux meilleures pratiques internationales.
 - ii. Un service de consultation pour la mise en œuvre d'une solution de gestion des risques
Ce service de consultation permettra aux fonctionnaires des organismes compétents de prendre au quotidien des décisions fondées sur les risques dans leurs tâches de gestion

des frontières, à l'aide d'un système automatisé avancé de gestion des risques ce qui leur permettra d'être plus précis dans le ciblage des cargaisons à haut risque.

iii. Un service de consultation pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un système automatisé de permis de construire

Les processus existants d'attribution des permis de construire seront restructurés afin d'abandonner le système sur papier au profit d'un système automatisé en ligne qui réduira considérablement les délais d'obtention des permis de construire à des fins commerciales.

10 DIVERSIFICATION

10.1. Le gouvernement a identifié plusieurs domaines importants pour la diversification de l'économie. Il s'agit notamment du secteur manufacturier, des services financiers, des services maritimes, des services aéronautiques, de la pêche et de la transformation du poisson, de l'agriculture et du secteur agroalimentaire, ainsi que de la conception et de l'application de logiciels.

10.1 Secteur manufacturier

10.2. Au cours de la période 2012-2017, le secteur manufacturier a, en moyenne, enregistré une croissance négative. Cependant, en 2018, il a rebondi et affiché une croissance de 7,3%, enregistrant une hausse de l'activité économique dans la plupart des sous-secteurs manufacturiers.

10.3. Ces résultats sont attribuables à la réforme économique entreprise par le gouvernement en vue de faciliter la croissance et le développement des entreprises, en mettant l'accent sur les exportations de produits non énergétiques. Parmi les mesures mises en œuvre à cet égard figurent l'élaboration d'une politique nationale en matière de qualité, la création des nouveaux espaces économiques et l'élaboration d'une nouvelle politique relative aux zones économiques spéciales pour la Trinité-et-Tobago, ainsi que l'amélioration de l'accès des fabricants nationaux aux marchés et aux moyens de financement.

10.4. Le secteur manufacturier trinidadien entre dans une ère où la technologie évolue rapidement et où se profile la quatrième révolution industrielle, dont le gouvernement compte bien tirer profit. Les avancées technologiques auront une incidence considérable sur la production, les produits et les procédés des fabricants. En particulier, la quatrième révolution industrielle incitera les fabricants trinidiens à revoir leur façon de faire des affaires. Grâce à la mise en œuvre récente d'installations de recherche et de développement et de fonds de subventions, il est de plus en plus facile pour les fabricants d'investir dans de nouvelles technologies afin de s'adapter à ces changements, et surtout de répondre aux besoins des consommateurs sur les marchés d'exportation nouveaux ou existants.

10.1.1 Politique nationale en matière de qualité

10.5. Ayant bien conscience de l'importance de la qualité en matière de productivité, d'innovation, de compétitivité et de facilitation des échanges, le gouvernement a élaboré une politique nationale en matière de qualité pour la période 2018-2030. L'un des principaux objectifs de cette politique est d'améliorer le cadre opérationnel de l'infrastructure de la qualité de la Trinité-et-Tobago en donnant des orientations relativement à la valorisation du capital humain, à l'infrastructure matérielle, aux méthodes de gouvernance et à la mise en œuvre des réformes juridiques.

10.1.2 Nouveaux espaces économiques

10.6. Le gouvernement encourage un grand nombre de nouvelles entreprises et branches de production dans différents parcs industriels répartis sur l'ensemble du territoire trinidadien. Il améliore et élargit l'offre de centres d'accueil des investissements en vue d'accroître l'activité économique et l'investissement. Le parc industriel Phoenix situé à Couva est l'un de ces espaces en cours de développement.

10.2 Secteur maritime

10.7. Les entreprises, aussi bien nationales qu'étrangères, s'intéressent de plus en plus aux activités de transbordement et d'empilement à froid dans le golfe de Paria. Ces activités du secteur maritime

ne nécessitent pas d'infrastructures et créent beaucoup d'emplois. Une installation de passage en cale sèche à La Brea est un autre projet lié au secteur maritime qui créera des emplois et constituera une importante source de recettes et de devises.

10.3 Secteur nautique

10.8. Une politique relative à la navigation de plaisance a été élaborée et est actuellement en cours d'exécution. Les arrivées de bateaux de plaisance sont de plus en plus nombreuses et sont passées de 904 en 2017 à 1 031 en 2018, ce qui représente une augmentation de 14%. La navigation de plaisance est un créneau touristique important; c'est la raison pour laquelle le gouvernement a décidé d'accélérer la construction de deux (2) ports de plaisance, un (1) à la Trinité et l'autre à Tobago.

10.4 Industries créatives

10.9. Par ailleurs, le gouvernement encourage activement le développement du secteur des industries créatives. À cet effet, l'organisme public responsable de la croissance et du développement des industries créatives, creativeTT, a été chargé de contrôler la mise en œuvre des projets commerciaux et axés sur l'exportation, particulièrement en ce qui concerne la distribution, le renforcement des capacités, la commercialisation et la promotion. Des plans stratégiques ont été élaborés pour orienter le développement des sous-secteurs du cinéma, de la mode et de la musique.

10.5 Agriculture

10.10. La diversification du secteur agricole demeure l'une des grandes priorités du gouvernement. Ce dernier offre donc, dans le cadre de son programme d'incitations agricoles, plusieurs mesures d'incitation dans divers domaines, dont la préparation des sols, les machines et les équipements, les cultures arbustives et la gestion des pâturages pour l'élevage. De plus, d'autres mesures d'incitation visant à faciliter la diversification du secteur sont en cours d'élaboration, comme le développement d'un parc spécialisé dans l'industrie agroalimentaire et l'industrie légère à Moruga. Actuellement en construction, ce parc industriel permettra d'augmenter considérablement la valeur des activités de mise en conserve, d'embouteillage et de congélation des produits finis effectuées par les installations agricoles et agroalimentaires. Le gouvernement continue de miser sur les avantages concurrentiels du pays en revalorisant les industries nationales de la noix de coco, du cacao et des agrumes par le biais de programmes tels que le programme de revalorisation et de replantation de la noix de coco et le programme de revalorisation du cacao.

10.6 Tourisme

10.11. Le gouvernement s'emploie par ailleurs activement à réformer l'industrie du tourisme à la Trinité-et-Tobago. Afin de stimuler le tourisme à Tobago, il est notamment prévu d'y construire un nouveau terminal d'aéroport, et d'acheter deux (2) nouveaux transbordeurs destinés à assurer la liaison maritime entre la Trinité-et-Tobago.

10.7 Services

10.12. En 2017, les exportations totales de services de la Trinité-et-Tobago se sont élevées à environ 1,08 milliard d'USD, ce qui représente 0,02% des exportations mondiales totales. En comparaison, les exportations trinidadiennes de services s'élevaient à environ 1,4 milliard d'USD en 2012, ce qui représentait environ 0,03% du total des exportations mondiales de services.

10.13. En particulier, le potentiel de la Trinité-et-Tobago pour tirer profit de ce commerce est considérable, puisque les services représentent maintenant quelque 60% de sa valeur ajoutée totale. Cependant, les exportations de services ne se sont élevées qu'à 1,118 milliard d'USD en 2017, ce qui représente seulement 10% du total des exportations du pays. Les secteurs ayant connu la croissance la plus rapide sont les autres services fournis aux entreprises comme les services juridiques, comptables, de gestion, de conseil et de relations publiques, ainsi que la recherche et le développement, suivis par les voyages, les transports, les services informatiques et d'information, les services financiers, les redevances et les droits de licence.

10.14. Le gouvernement a lancé un programme ambitieux pour renforcer les capacités d'exportation des sous-secteurs des services, tels que les services financiers, les services maritimes (réparation de navires, mise en cale sèche, services de transbordement et navigation de plaisance), les services aériens, les services touristiques, les services des industries créatives, la conception et l'application de logiciels, les services d'éducation, les services de santé, les services professionnels (diplômes), les services financiers, l'externalisation des processus métiers, les services d'ingénierie et d'architecture, les services relatifs aux énergies renouvelables, et les services de fabrication et de construction de plates-formes en mer.

11 INVESTISSEMENT

11.1. La Trinité-et-Tobago est une destination attrayante pour l'investissement étranger direct (IED), puisqu'elle offre aux investisseurs de nombreux avantages tels que le coût très compétitif de l'activité commerciale, l'accès aux marchés mondiaux, la situation géographique idéale qui en fait une passerelle vers l'Amérique, un centre régional de transbordement, ainsi qu'un environnement économique et politique relativement stable. Le climat de l'investissement du pays est généralement ouvert et les obstacles à l'investissement sont minimes. Afin d'augmenter les flux d'investissements entrants, le GORTT a signé treize (13) traités bilatéraux d'investissement et dix-sept (17) conventions de double imposition avec d'autres gouvernements en Amérique du Nord, en Amérique latine, en Europe et en Asie. Ces accords assurent la protection des investissements effectués par l'une ou l'autre des parties à l'accord. La Trinité-et-Tobago a proposé de négocier des traités bilatéraux d'investissement avec le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Italie, la Norvège et le Panama.

11.2. En plus d'un climat d'investissement concurrentiel, les investisseurs peuvent bénéficier d'un ensemble d'incitations à l'investissement dans le secteur de l'énergie et les autres secteurs, et notamment dans le secteur manufacturier, les industries créatives, le tourisme, l'agriculture et le secteur maritime. Ces incitations visent à promouvoir l'investissement national et étranger, ainsi qu'à créer des conditions favorables à l'activité des entreprises pour tous les investisseurs. Par ailleurs, les investisseurs peuvent bénéficier des conseils en matière de facilitation de l'investissement de l'agence nationale de promotion des investissements, invesTT. Cette agence a pour mandat de mettre en œuvre la politique d'investissement du gouvernement, de servir de centre de liaison pour les investisseurs potentiels dans tous les secteurs économiques, ainsi que de faciliter le respect de toutes les prescriptions, y compris les autorisations réglementaires nécessaires à la création d'une entreprise.

12 CONCLUSION

12.1. Durant la période considérée, le gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago s'est concentré sur la stabilisation de l'économie en mettant en œuvre des mesures d'assainissement des finances publiques, en stimulant la croissance économique, en encourageant l'IED et en favorisant la diversification des échanges grâce à l'expansion des secteurs de l'énergie et des autres secteurs. En conséquence, la Trinité-et-Tobago a continué de mobiliser et de soutenir activement le système commercial multilatéral et d'encourager les accords de libre-échange dans la région (Amérique latine et Caraïbes), dans le respect des principes, des règles et des lignes directrices de l'OMC.

12.2. Dans le but d'être davantage présent dans le commerce international et d'y prendre une part active, le gouvernement a élaboré des politiques, des stratégies et des programmes spécifiques pour l'aider à orienter ses objectifs commerciaux. Ces nouvelles orientations visent à diversifier l'économie, à améliorer le climat des affaires et les résultats économiques des secteurs autres que celui de l'énergie afin de maximiser les gains découlant d'un accès accru aux marchés. Le gouvernement est d'avis qu'une économie plus forte, résiliente et plus diversifiée augmentera les recettes en devises du pays et améliorera ses résultats en matière de commerce international.
